

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 665-1

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **21 novembre 2022**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 665-1** modifiant le *Règlement numéro 665 de contrôle intérimaire concernant la densification résidentielle*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 30 novembre 2022.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière